

Dis en ligne
6710318024

CAHORS
Date de réception de l'AR: 21/12/2023
046-214602732-20231219-DE_2023_57-DE

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023

Membres en exercice : 15 Date de la convocation : 13/12/2023
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 19 décembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

Représentés : Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 19 décembre 2023
2023

Publié en mairie le : 20 décembre

Pour copie certifiée conforme.

Objet : BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEUR

Mme la Maire fait part de la réception en mairie d'un courrier de Mme la Comptable du Centre de Gestion Comptable de St Céré lui demandant l'effacement de dettes de contribuables pour le budget de la commune. Elle rappelle que la trésorerie se charge de la mise en recouvrement des titres et que certaines créances demeurent irrécouvrables. Ici il s'agit d'admettre en non-valeur la somme de 0,70 € (RAR inférieur au seuil de poursuite).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant au motif d'un reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite :
 - titre 465 année 2022 pour 0,60 €
 - titre 307 année 2022 pour 0,10 €
- d'autoriser l'inscription des crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours du service de la commune
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.